

RAMBOUILLET

Forêt domaniale de Rambouillet (poussées dirigées, affût approche)



© ONF



LE TERRITOIRE

À 45 km de Paris, la forêt domaniale de Rambouillet (14 500 ha) constitue une frontière verte entre l'urbanisation parisienne et la plaine rurale de Beauce. Caractérisée par sa richesse naturelle, ses richesses historiques et paysagères, la forêt domaniale de Rambouillet conserve encore de nos jours, une forte tradition cynégétique héritée des rois. Aux portes de la capitale, c'est le massif où il est encore raisonnable de faire vivre le cerf dont la présence contribue à renforcer la qualité naturelle des milieux.

Ses atouts pour la chasse

Une population de cerfs, sangliers et chevreuils permet au chasseur d'y pratiquer approche ou battue dans des conditions de sécurité maximale. Pour répondre à cet objectif de sécurité, techniques de chasse et interventions sont adaptées sur 1 900 ha, où la fréquentation du public est plus forte. En poussées dirigées, tous les chasseurs sont postés sur des miradors, déplacés à chaque nouvelle traque et permettant d'assurer un tir fichant.

Les prestations proposées

La chasse en poussées dirigées

Elle se pratique de novembre à fin février, essentiellement un jour de semaine, selon un calendrier établi (environ 4 journées de chasse). L'action de chasse se déroule en général de 9h à 17h. Le directeur de chasse prend en charge les chasseurs aux lieux et dates de rendez-vous qui sont notifiés.

Les gibiers autorisés : sangliers, des possibilités de tirs sur biches, jeunes cerfs ou chevreuils sont données selon les territoires et les disponibilités du plan de chasse par le directeur de chasse.





La chasse à l'affût et à l'approche

La chasse individuelle guidée à l'approche ou à l'affût, sans chien. Elle se pratique par demi-journée, en semaine selon les disponibilités du guide. Elle porte sur le chevreuil : brocard d'été (début juin - fin août) et femelles et jeunes (en période d'hiver-février).

Droit de tir sur les mâles : consulter les services locaux pour les différents tarifs.

BON À SAVOIR

La chasse en poussées dirigées

Le nombre de chasseurs est de 22 (sur miradors).

Une arme à canon rayé est obligatoire (précisions sur calibres auprès des services locaux) corne ou pibole.

Le rendez-vous est fixé à 8h à l'Espace Rambouillet route du Coin du Bois 78120 Sonchamp.

Vente de venaison : animaux entiers, biche, bichette, faon, chevreuil vidés, non dépouillés.

Calendrier et formulaire d'inscription sont à demander en mai. Les inscriptions se déroulent entre le 1^{er} et le 30 juin.

La chasse à l'affût et à l'approche

Le tir à canon rayé, avec lunette est obligatoire. L'approche sur le chevreuil est réalisée sur les forêts domaniales de Bois d'Arcy, Versailles, Verrières, Fausses-Reposes et Meudon.

CONTACTS

Agence territoriale Île-de-France Ouest - 27 rue Édouard Charton - 78000 Versailles

Anne Lamotte

3 rue de Groussay
78120 Rambouillet
01 34 83 67 31
anne.lamotte@onf.fr

Maxime Thiry

3 rue de Groussay
78120 Rambouillet
06 09 80 56 46
maxime.thiry@onf.fr